

**Objet**      **Compte de Gestion 2021 – Budget principal**

**N° 2022-06**      Le conseil communautaire déclare, par 26 voix pour et une abstention (Monsieur Didier BOUCAULT) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, pour le budget principal n'appelle ni observation ni réserve.

**Objet**      **Compte de Gestion 2021 – Budget annexe des zones d'activités**

**N° 2022-07**      Le conseil communautaire déclare, par 26 voix pour et une abstention (Monsieur Didier BOUCAULT) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, pour le budget annexe des zones d'activités n'appelle ni observation ni réserve.

**Objet**      **Compte de Gestion 2021 – Budget annexe du SPANC**

**N° 2022-08**      Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, pour le budget annexe du SPANC n'appelle ni observation ni réserve.

**Objet**      **Compte Administratif 2021 – Budget principal**

**N° 2022-09**      Afin de soumettre, à l'approbation de l'assemblée, le compte administratif 2021 du budget principal, Madame Chantal MEERSSCHAUT est élue Présidente et Monsieur Pascal BIOULAC quitte la salle pendant le déroulement du vote.  
Les comptes sont constatés aux totaux suivants :

	Réalisé 2021	Résultat antérieur	
<b>Budget principal</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	3 001 457,60 €		
Recettes	3 462 539,04 €		
Résultat	461 081,44 €	-228 017,95 €	
<b>Section fonctionnement</b>			
Dépenses	5 538 874,64 €		
Recettes	5 581 154,78 €		
Résultat	42 280,14 €	345 583,68 €	

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice .....	<b>28</b>
Nombre de membres présents .....	26
Votes POUR .....	25
CONTRE .....	0
ABSTENTION .....	1

**Objet**      **Compte Administratif 2021 – Budget annexe des zones d'activités**

**N° 2022-10**      Afin de soumettre, à l'approbation de l'assemblée, le compte administratif 2021 du budget annexe des zones d'activités, Madame Chantal MEERSSCHAUT est élue Présidente et Monsieur Pascal BIOULAC quitte la salle pendant le déroulement du vote.  
Les comptes sont arrêtés aux totaux suivants :

Budget annexe des zones	Réalisé 2021	Résultat antérieur	Rés
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	100 773,93 €		
Recettes	22 045,33 €		
Résultat	-78 728,60 €	117 458,14 €	
<b>Section fonctionnement</b>			
Dépenses	46 167,21 €		
Recettes	120 676,53 €		
Résultat excédent	74 509,32 €	10 209,44 €	

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice .....	<b>28</b>
Nombre de membres présents .....	26
Votes POUR .....	25
CONTRE .....	0
ABSTENTION .....	1

Objet	<b>Compte Administratif 2021- Budget annexe du SPANC</b>
-------	--

Afin de soumettre, à l'approbation de l'assemblée, le compte administratif 2021 du budget annexe du SPANC, Madame Chantal MEERSSCHAUT est élue Présidente et Monsieur Pascal BIOULAC quitte la salle pendant le déroulement du vote.

**N° 2022-11** Les comptes sont arrêtés aux totaux suivants :

Budget annexe du SPANC		Résultat antérieur	Rés
Section fonctionnement			
Dépenses	1 330,00 €		
Recettes	1 400,00 €		
Résultat excédent	70,00 €	2 023,33 €	

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice .....	28
Nombre de membres présents .....	26
Votes POUR .....	26
CONTRE .....	0
ABSTENTION .....	0

Objet	<b>Affectation des résultats 2021 – Budget principal</b>
-------	--

A l'unanimité, le conseil décide que le résultat excédentaire global de la section de fonctionnement égal à 387 863.82 € en 2021 sera entièrement affecté au compte OO2, excédent de fonctionnement, car il n'y a pas de déficit d'investissement à équilibrer.

**N° 2022-12** Les dépenses d'investissement restant à réaliser sont nulles et les recettes à reporter s'élèvent à 70 000 €. La section d'investissement est excédentaire de 233 063.49 € en fin d'exercice.

Objet	<b>Affectation des résultats 2021 – Budget annexe des zones d'activités</b>
-------	---

A l'unanimité, le conseil décide que le résultat excédentaire global de la section de fonctionnement égal à 84 718.76 € en 2021 sera entièrement affecté au compte OO2, excédent de fonctionnement.

**N° 2022-13** Le résultat d'investissement étant excédentaire (de 38 729.54 €), il n'y a pas besoin d'affectation au compte 1068.

Objet	<b>Affectation des résultats 2021 – Budget annexe du SPANC</b>
-------	--

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire global de la section de fonctionnement égal à 2 093.33 € en 2021, au compte OO2, excédent de fonctionnement.

**N° 2022-14**

Objet	<b>Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021)</b>
-------	--

Sur l'exercice 2021, la Communauté de communes n'a procédé à aucune acquisition ni cession de terrain ou bâtiment.

**N° 2022-15** Le conseil communautaire prend acte de l'information.

Objet	<b>Attribution de compensation 2022</b>
-------	---

Le Président rend compte des conclusions de la CLECT réunie le 5 novembre 2021 afin d'évaluer les charges liées au transfert de la compétence urbanisme.

Le rapport a été notifié à toutes les communes membres et approuvé par la majorité qualifiée des communes.

Le Président propose à l'assemblée de modifier les attributions de compensation comme suit, conformément aux conclusions de la CLECT :

**N° 2022-16**

Chaon	11 292.70 €
Chaumont-sur-Tharonne	437 633.31 €
Lamotte-Beuvron	862 502.48 €
Nouan-le-Fuzelier	570 066.86 €
Souvigny-en-Sologne	16 103.60 €
Vouzon	2 997.55 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 900 596.50 €</b>

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les attributions de compensation énoncées.

Objet	<b>Subventions 2022</b>
-------	-------------------------

Le projet d'attribution des subventions 2022 est soumis au vote de l'assemblée :

**N° 2022-17**

<b>Subventions Cœur de Sologne 2022</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Ecole de musique	40 000 €
Bibliothèque Nouan-le-Fuzelier	30 400 €
Bibliothèque Souvigny-en-Sologne	1 006 €
Initiative Loir et Cher	3 600 €
Subvention budget annexe zones	111 000 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les subventions énoncées ci-dessus et autorise le Président à les mandater.

Objet	<b>Fiscalité – Taux d'imposition</b>
-------	--------------------------------------

Le Président propose à l'assemblée de reconduire les mêmes taux que précédemment pour les taxes existantes, à savoir :

**N° 2022-18**

- Cotisation foncière des entreprises 20.30 %
- Taxe foncière sur le non bâti 2.86 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagère 12,80 %

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le maintien des taux ci-dessus.

Objet	<b>Fiscalité – Foncier bâti</b>
-------	---------------------------------

Le Président rappelle à l'assemblée que la fiscalité de Cœur de Sologne n'a pas évolué depuis la création de la communauté de communes malgré le développement des compétences.

**N° 2022-19**

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances et des membres du bureau, le Président propose au conseil communautaire de mettre en place la taxe foncière sur le bâti au taux de 1.5 %.

Le conseil communautaire décide par 26 voix pour et un vote contre (Monsieur Didier BOUCAULT) de mettre en place la taxe sur le foncier bâti et en fixe le taux à 1.5 %.

Objet	<b>Fiscalité – Taxe GEMAPI</b>
-------	--------------------------------

Le Président rappelle à l'assemblée que la fiscalité de Cœur de Sologne n'a pas évolué depuis la création de la communauté de communes malgré le développement des compétences.

La compétence GEMAPI a été transférée en 2019, la communauté de communes en supporte les dépenses.

**N° 2022-20**

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances et des membres du bureau, le Président propose au conseil communautaire de mettre en place la taxe GEMAPI, étant précisé que le vote est une décision de principe pour cet exercice budgétaire car la mise en place ne pourra intervenir qu'en 2023 par la fixation d'un produit attendu.

Le conseil communautaire décide par 26 voix pour et un vote contre (Monsieur Didier BOUCAULT) de mettre en place la taxe GEMAPI.

Objet	<b>Budgets primitifs 2022 – Budget principal</b>
-------	--

Le Président soumet, à l'approbation de l'assemblée, le Budget Primitif 2022.

Il s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes totales de fonctionnement : 6 140 740 €

Dépenses et recettes totales d'investissement : 574 094 €

**N° 2022-21**

Le budget est approuvé selon les votes ci-dessous :

Nombre de membres en exercice ....	28
Nombre de membres présents .....	27
Nombre de suffrages exprimés .....	27
Votes POUR .....	26
CONTRE .....	0
ABSTENTION .....	1 (Monsieur Didier BOUCAULT)

Objet

**Budgets primitifs 2022 – Budget annexe des zones d’activités**

Le Président soumet, à l’approbation de l’assemblée, le Budget Primitif 2022 des zones d’activités.

Il s’équilibre comme suit :

Dépenses et recettes totales de fonctionnement : 225 481 €

Dépenses et recettes totales d’investissement : 640 000 €

**N° 2022-22**

Le budget est approuvé selon les votes ci-dessous :

Nombre de membres en exercice ....	28
Nombre de membres présents .....	27
Nombre de suffrages exprimés .....	27
Votes POUR .....	26
CONTRE .....	0
ABSTENTION .....	1 (Monsieur Didier BOUCAULT)

Objet

**Budgets primitifs 2022 – Budget du SPANC**

Le Président soumet, à l’approbation de l’assemblée, le Budget Primitif 2022.

Il s’équilibre comme suit :

Dépenses et recettes totales de fonctionnement : 2 100 €

Le budget est approuvé selon les votes ci-dessous :

**N° 2022-23**

Nombre de membres en exercice ....	28
Nombre de membres présents .....	27
Nombre de suffrages exprimés .....	27
Votes POUR .....	26
CONTRE .....	0
ABSTENTION .....	0